

FCLR
FÉDÉRATION DES CENTRES
DE LOISIRS ET DE RENCONTRES



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faitière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 45 membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

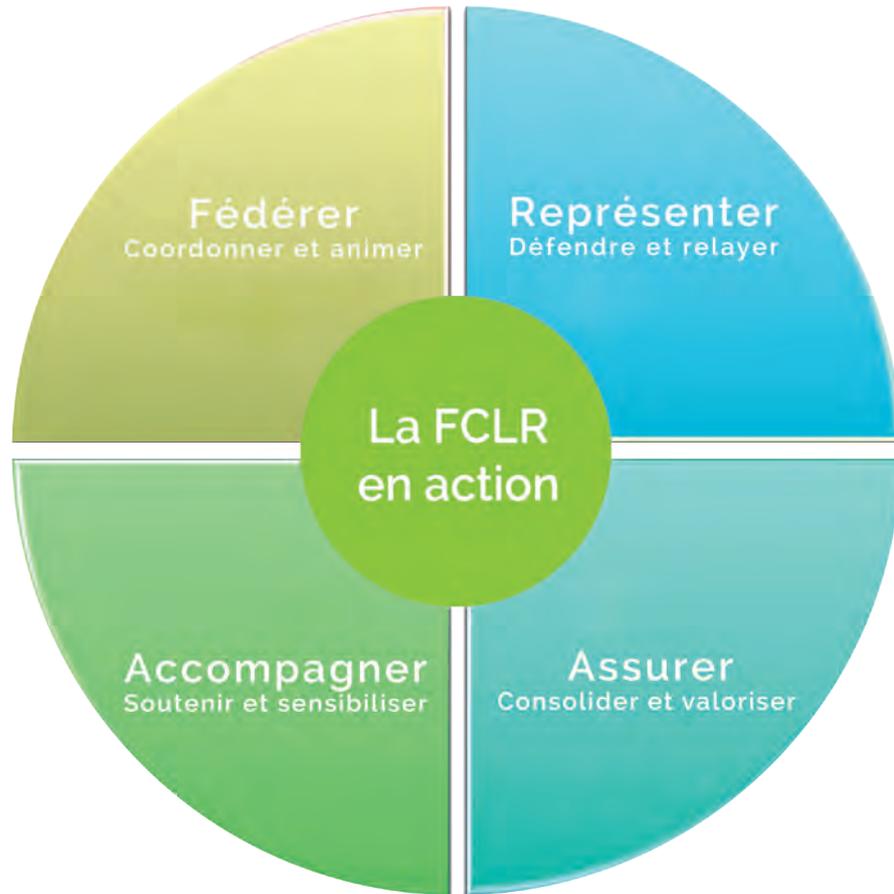
Les buts de la FCLR :

- **Fédérer** les associations de centres et les soutenir dans leur action
- **Renforcer** leur capacité d'agir et **favoriser** leur coordination
- **Défendre leurs intérêts et ceux de leurs usagers, et les représenter** auprès de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.

TABLE DES MATIÈRES

01	MOT DU COMITÉ	05	PERSPECTIVES
02	VIE DE LA FÉDÉRATION	06	STRUCTURE ET ACTEURS
03	PARTENARIAT AVEC LA FASE	07	REMERCIEMENTS
04	RAPPORTS FINANCIERS		



Sources : FASe (Rapport d'activités 2013), FCLR (Rapport d'activités 2013 et données propres 2014)

L'impact du réseau citoyen



LE MOT DU COMITÉ

Un changement de direction a été amorcé en 2008 avec la modification de la loi J 6 11. Aujourd'hui, nous constatons que le processus d'institutionnalisation se poursuit et que plusieurs associations craignent une perte de la diversité et une limitation de leur autonomie associative. La FCLR doit renforcer son rôle de promotion de l'associatif et rester garante des valeurs de l'animation socioculturelle énoncées dans la Charte cantonale des centres.

Du côté des bonnes nouvelles, relevons que la FCLR poursuit son développement. Plusieurs demandes d'adhésion ont été déposées cette année. La communication avec nos membres s'est enrichie d'une lettre d'information électronique et une campagne a été entreprise pour expliquer la mission et la place de la FCLR auprès d'un large public. Parallèlement, les formations proposées aux membres des associations de centres ont répondu à leurs attentes.

De plus, l'outil de validation des projets institutionnels des centres est prêt et a été accepté par les membres. Sa mise en œuvre pourra donc débuter dans le courant 2016.

Il s'agit là d'une démarche d'un grand intérêt car non seulement, elle permettra aux associations de centres de développer leur capacité d'action, mais elle fournira aussi la preuve que des réponses institutionnelles pertinentes peuvent être mises en place sans pour autant sacrifier la dimension participative propre à l'animation socioculturelle.

En revanche, nous constatons que le fonctionnement partenarial de la FASE, dans lequel la Fédération est engagée, ressemble à un chantier inachevé.

La modification de la loi J 6 11 en 2008 a inversé les rapports de force au sein du Conseil de fondation en donnant un poids plus grand aux bailleurs de fonds au détriment des partenaires terrain, Association et Personnel. Pour rétablir un équilibre partenarial profitable à tous, il faudrait que le Conseil crée les conditions nécessaires au retour du partenaire Personnel à la table des discussions.

Par ailleurs, plusieurs dossiers brûlants restent à traiter, notamment celui du Cahier des charges de coordinateurs région FASE, qui peine à faire consensus sur la question du partage des responsabilités avec le niveau terrain.

Mentionnons également le dossier sensible, et tout aussi important voire crucial, du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes. Bien que nos possibilités d'action soient limitées, nous suivrons ce dossier de près.

Face à ces enjeux, la FCLR a poursuivi cette année encore son travail de valorisation et de reconnaissances des associations et de l'engagement des centaines de membres qui, en offrant chaque année des milliers d'heures de leur temps, contribuent au bon fonctionnement des centres au profit des habitants de leur quartier.

ESPACE
DE RENCONTRES
ET D'ACTIVITÉS
POUR ADOLESCENTS



VIE DE LA FÉDÉRATION

« L'associatif est le meilleur moyen de garder le contact avec la réalité du terrain en raison de la diversité des situations, des expériences et des opinions qu'il représente. »





LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA FCLR

Cette année, le Comité de la FCLR a organisé cinq assemblées générales.



Parmi les sujets traités, le dossier du **cahier des charges des coordinateurs région de la FASE** a occupé une place importante dans les discussions.

Ainsi, en février, les membres de la FCLR s'interrogeaient sur les problèmes rencontrés avec l'introduction des coordinateurs région FASE, et sur les enjeux

liés aux prérogatives et responsabilités des comités en regard du cahier des charges de ces coordinateurs. La question hiérarchique est capitale dans la négociation sur le rôle confié à ces derniers. À cet égard, l'AG a soutenu une proposition de cahier des charges décrivant un lien non hiérarchique entre le coordinateur région et le personnel des centres.

Dix mois plus tard, la proposition a été affinée. La position de la Fédération reste néanmoins déterminée par le principe de subsidiarité et le rôle « d'employeur au quotidien » qu'endossent les comités.

Le futur chantier du **Projet institutionnel (PI) de la FASE** a également été largement débattu dans les différentes assemblées. La FCLR a décidé de ne participer à cette démarche qu'à la condition d'un retour du partenaire Personnel dans les discussions. Une première étape serait d'établir une feuille de route. Mais les membres de la FCLR se demandent s'il ne faudrait pas conduire une évaluation de la nouvelle gouvernance de la FASE avant de s'engager dans l'élaboration du PI. Afin de poursuivre le dialogue avec le partenaire Personnel, un document interrogeant le fonctionnement de la FASE a été rédigé. Les pistes qu'il propose permettraient de résoudre les problèmes rencontrés et ainsi de reprendre le processus de construction partenarial du PI.

En parallèle de l'élaboration d'un futur projet institutionnel pour la FASE, le Conseil de fondation a également proposé de définir un **plan stratégique** dégagant des axes de réflexion pour les cinq prochaines années et complétant les objectifs proposés dans le dernier Contrat de prestations passé entre l'État et la FASE (2013-2016). Le concept de « société inclusive » traverse le document. Toutefois, les associations membres de la FCLR se sont inter-

rogées sur les moyens nécessaires à la réalisation de ce plan.

À l'automne, la FCLR a consacré une AG entière à la présentation par la Commission de **validation des projets institutionnels des centres**, du concept d'évaluation concertée et des outils développés pour réaliser cette tâche. Objectif : évaluer dans le but d'évoluer et renforcer les dynamiques associatives des centres et leurs choix stratégiques.

«Les bénévoles ont une importance vitale»

Le processus d'évaluation concertée et de validation des projets institutionnels a été approuvé formellement lors de l'AG du mois de décembre, tout comme le **pré-budget 2016 de la FASE**. Ce budget a toutefois suscité quelques interrogations car, d'un côté, il prévoit la suppression de la contribution aux frais d'encadrement, mais ajoute par ailleurs une participation aux frais informatiques. Les membres de la FCLR souhaitent que cette nouvelle contribution soit réexaminée.

Pour conclure, citons les propos du Président du Conseil de fondation de la FASE, M. Alain-Dominique Mauris, lors de sa venue à l'AG statutaire du 27 mai 2015. Accompagné du Secrétaire général, M. Yann Boggio, il a souligné l'importance vitale du travail des bénévoles et insisté sur le fait que l'associatif était selon lui le meilleur moyen de garder le contact avec la réalité du terrain, en raison de la diversité des situations, des expériences et des opinions qu'il représente.



LA VIE DES ASSOCIATIONS DE CENTRES

TÉMOIGNAGE DE COLLABORATION

Forum FCLR-MQ ST-JEAN

Soirée-débat sur le sens de l'animation socioculturelle

Maison de quartier de St Jean - 19 novembre 2015

Le 19 novembre 2015, la FCLR et la Maison de quartier de St-Jean ont organisé, à l'occasion des 30 ans de cette dernière, un débat sur le sens, le rôle et l'importance de l'animation socioculturelle et socio-éducative. En effet, bien des préoccupations politiques actuelles portent sur les questions d'intégration, de cohésion sociale, voire de société inclusive.

Sur le terrain, au niveau des quartiers et des communes, des centaines de bénévoles s'engagent dans des associations pour mettre en œuvre des actions tendant à favoriser un mieux-vivre ensemble. Parmi ceux-ci, nombreux sont celles et ceux qui œuvrent, depuis une quarantaine d'années à Genève, dans le cadre de centres de loisirs, de maisons de quartier ou de jardins Robinson où ils collaborent de manière participative avec des animateurs et animatrices socioculturels qui apportent leurs compétences professionnelles.

Comme l'énonce la Déclaration [romande] pour l'animation socioculturelle, en quarante ans, les contextes politiques ont évolué. Il n'est pas toujours facile de faire reconnaître la mission de ces centres et maisons de quartier, et les pressions sont fortes pour réduire l'animation à un ensemble de prestations plus directement identifiables et mesurables, pour certaines davantage axées sur une participation au maintien de l'ordre ou sur un encadrement limité à la jeunesse.

Il était dès lors important de s'interroger sur le fait de savoir comment l'animation socioculturelle s'inscrit dans une perspective politique visant à une meilleure cohésion sociale.

Deux questions de fond ont servi de fil rouge au dé-

bat qui fut animé par Pascal Thurnherr, co-président de l'Association pour l'animation des Acacias :

Quel type d'animation socioculturelle promouvoir au service de quelles valeurs et finalités sociopolitiques ?

Quelles visées pour un engagement militant ou professionnel dans une association de centre ?

Quelque 60 personnes ont pris part à ce débat. Belle fréquentation donc, mais malheureusement trop homogène : principalement des personnes investies bénévolement ou professionnellement dans l'animation et quasiment pas de politiques.

La présidente de l'association de la Maison de quartier Chausse-Coq, Carole Veuthey, et un animateur de celle de Carouge, Xavier Gillioz, ont lancé les débats en exposant le sens qu'ils voient dans leur engagement : recherche de davantage de justice sociale, valeurs du collectif, du partage dans une société où l'individualisme est grandissant, de la solidarité et aussi et surtout plaisir, plaisir de la découverte, plaisir d'être avec des autres pour œuvrer ensemble.

Bernard Wandeler, professeur à la HETS¹ de Lucerne, a mis en évidence quelques-uns des défis que l'animation devra surmonter, tant à Genève qu'en Suisse, dans un monde qui se complexifie, où les champs non commerciaux se font de plus en plus rares, où les conflits sont en augmentation et où les contrôles de toutes sortes s'accroissent.

Pour lui, l'animation socioculturelle a un rôle capital à jouer aujourd'hui pour faire avec les populations, pour trouver de nouveaux outils, de nouvelles approches afin que la participation et l'engagement ne fassent pas peur. C'est l'enjeu démocratique qui est au cœur de l'animation et cet enjeu démocratique est, à ses yeux, fondamental pour le vivre ensemble. Il a rappelé la définition courte de l'animation que donnait François Gillet : « Le travail socioculturel, c'est le travail autour de la démocratie ».

Ces interventions liminaires ont eu pour effet de lancer le débat autour de deux questions cruciales pour l'avenir de l'animation socioculturelle :

Aujourd'hui, dans les associations, tant du côté des bénévoles que des professionnels, dans un contexte démographique, économique et politique où tout évolue, sommes-nous suffisamment outillés pour faire comprendre à nos partenaires institutionnels le sens de ce que nous faisons ?

Sommes-nous également suffisamment outillés pour prendre en compte ces nouvelles diversités sociales et relever ce défi de « travailler autour de la démocratie », de faire participer ?

« C'est l'enjeu démocratique qui est au cœur de l'animation »

Un certain nombre de pistes se sont dégagées : nécessité d'échanger entre nous et avec les politiques sur les finalités (le terme même d'animation ne laisse-t-il pas penser à tort à un corps social qu'il conviendrait d'animer, voire de réanimer ?), mieux problématiser ensemble les diversités, les inégalités, les ségrégations.

Les militants des associations ont besoin de professionnels de l'animation socioculturelle pour mener à bien les visées de leur projet, mais ces professionnels ont-ils suffisamment de compétences adaptées aux défis qui sont lancés ?

C'est tout le problème de la formation et de la nécessaire réflexion sur son contenu qui a été aussi abordé.

Un compte-rendu plus exhaustif de ce débat est disponible sur le site de la FCLR² et sur celui de la Maison de Quartier de Saint-Jean³.

Pierre Varcher

Président de la Maison de quartier de St Jean.



2. www.fclr.ch

3. <http://mqsj.ch/>

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FCLR

En 2015, le Comité de la Fédération des centres de loisirs et de rencontres s'est réuni à onze reprises et a organisé une journée de réflexion afin d'assurer le bon fonctionnement de son association mais aussi de poursuivre ses orientations.

Le travail du Comité ne se limite pas uniquement aux séances proprement dites. Ses membres participent également aux commissions et groupes de travail thématiques internes à la FCLR ainsi qu'aux commissions et groupes partenariaux avec la FASE (cf. p. 42 et 43).

De plus, cinq de ses membres représentent la FCLR au sein du Conseil de fondation de la FASE. Outre les affaires courantes, voici les principaux dossiers que le Comité a traités en 2015 :

12

À L'INTERNE :

Vie des centres
Dossier Formation
Dossier Communication
Assemblées générales de la FCLR
Dossier Validation des projets institutionnels des centres

À L'EXTERNE :

Dossier Cahier des charges des coordinateurs région FASE (CCCRFASe - cf. p. 20)
Plan stratégique 2015-2020 de la FASE
Rencontres avec le partenaire Personnel
Dossier Désenchevêtrement canton-communes
Préparation des séances du Conseil de fondation de la FASE.

LA COMMISSION FORMATION

Chargée de porter la politique de formation de la FCLR, cette Commission s'est réunie à quatre reprises en 2015.

Ces séances ont été autant d'opportunités pour ses membres de :

- Dresser le bilan de l'année 2014
- Définir les orientations générales à partir desquelles le programme de l'année 2015 a été conçu
- Suivre et évaluer la mise en œuvre de ce programme
- Prendre des mesures en vue de consolider et renforcer la Commission
- Identifier les besoins en formation et engager, sur cette base, la préparation du programme 2016.

Principales actions de formation menées en 2015

FORMATIONS DESTINÉES

AUX MEMBRES DES ASSOCIATIONS

Quatre-vingt-six personnes se sont inscrites aux sept temps de formation proposés sous forme d'ateliers participatifs ou de cours à la carte. Aux six initialement prévus, un temps supplémentaire a été ajouté à la demande des membres qui n'ont pas pu participer aux séances précédentes.

Thèmes abordés :

Voyage initiatique au sein de l'animation socioculturelle
Jeu de rôles autour du quotidien des centres
Être membre d'un comité
Être président d'une association de centre
Entretiens de bilan
Coordination de région
Jeu de rôles autour de la nouvelle gouvernance.

Certains de ces sujets ont été repris par les coordinateurs de la FCLR dans le cadre de l'accompagnement qu'ils fournissent aux comités des associations de centres qu'ils soutiennent. Trente militants associatifs supplémentaires ont pu ainsi bénéficier de ces apports.

FORMATION CONTINUE AU SEIN DE LA FCLR

Ce volet se concrétise par la participation des membres du Secrétariat permanent et du Comité de la FCLR ainsi que celle des membres des associations à différents événements. Ces temps de réflexion sont porteurs d'apprentissages variés.

En 2015, une cinquantaine de personnes ont ainsi participé, notamment aux événements suivants :

Le forum associative organisée le 9 mai 2015 pour les centres fonctionnant en Ville de Genève
Le colloque international de l'animation socioculturelle à Bogota en octobre 2015
Les journées romandes de l'animation, tenues à Yverdon-les-Bains en novembre 2015.

Les bénévoles qui font partie du réseau de la FCLR accordent une grande importance à leur formation, ce qui témoigne du sérieux avec lequel toutes ces personnes vivent leur engagement en faveur du vivre ensemble.



LA COMMISSION FORMATION

COLLABORATIONS FCLR - CENTRES AUTOUR DE TEMPS DE RÉFLEXION COLLECTIVE

La FCLR investit ce domaine d'action en fonction des opportunités. En 2015, il s'agissait notamment d'un Forum de réflexion sur l'avenir de l'animation organisé le 19 novembre en partenariat avec la Maison de quartier de Saint Jean. Outre le Comité et l'équipe du Secrétariat permanent de la FCLR, des membres de plusieurs autres associations y ont participé.

INTERVENTIONS DE FORMATION AUPRÈS D'ÉTUDIANTS ET PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION

La FCLR a contribué, en collaboration avec des enseignants de l'HETS et la Direction des Ressources humaines de la FASe, à sensibiliser des étudiants en travail social et professionnels nouvellement engagés à la FASe à la dimension participative de l'animation socioculturelle. Ces interventions ponctuelles mettent en relief la nécessité de renforcer la formation des étudiants sur ces aspects, ainsi que le besoin de mettre en cohérence les pratiques institutionnelles avec les discours sur la subsidiarité, la participation citoyenne et l'encouragement à la vie associative.

TERRAIN EN DÉVELOPPEMENT

La politique de formation de la FCLR s'appuie sur les principes de l'éducation populaire. Elle contribue activement à l'enrichissement des compétences des militants associatifs ainsi qu'au renforcement de son assise participative. Comme toute fédération, elle fonde sa raison d'être sur la proximité du terrain, dont elle se fait le relais, et dans les actions, y compris de formation, qu'elle propose à ses membres.

Commissaires

Anna Conti
Shantala Dishon
Anne Etienne Rodriguez
Kete Flück
Sonja Hanachi
Guillermo Montano

LA COMMISSION COMMUNICATION

Conformément à la volonté des membres de l'Assemblée générale, la Commission a poursuivi en 2015 ses travaux pour renforcer la communication de la FCLR. Elle s'est réunie quatre fois pour suivre, développer et valider les projets de communication interne et externe. Le Comité a été consulté et associé aux propositions qui ont abouti à la réalisation de deux outils :

LA PRODUCTION D'UNE BROCHURE INSTITUTIONNELLE FCLR

La brochure institutionnelle a été éditée début 2015 et diffusée très largement. Sa principale vocation est de mettre en lumière l'important travail réalisé, au niveau local, par les 45 associations de centres membres de la FCLR. Elle explicite également le rôle de la Fédération, organe faîtière qui porte l'intérêt général en les consultant régulièrement à travers son assemblée générale.

Commissaires

Nathalie Chollet
Bernard Dosso
Sonja Hanachi
Claude Bodmer

Des exemplaires de la brochure ont été adressés aux centres afin qu'ils les mettent à disposition de leurs membres et du public, et les utilisent pour répondre au besoin d'information au niveau local.

Par ailleurs, la FCLR a profité de l'édition de cette brochure pour attirer l'attention des candidats aux élections municipales sur l'importance de la participation citoyenne et de son exemplarité dans le cadre de ses centres de loisirs et maisons de quartier, jardins Robinson et Terrains d'aventures.

Au printemps, tous les candidats et les députés ont ainsi reçu le dépliant accompagné d'un courrier personnalisé soulignant l'importance de la vie associative comme contribution à la politique de cohésion sociale et démocratie participative.

À l'automne, des exemplaires ont été adressés aux partenaires cantonaux, associations et institutions sociales du canton.

LA DÉFINITION D'UN CONCEPT DE NEWSLETTER.

Parallèlement, la Commission a travaillé à la relance d'une Newsletter interne pour communiquer au plus près avec les membres de la FCLR.

Intitulée « *La Lettre de la Fédération* », son premier numéro a été envoyé sous une forme électronique en décembre 2015.

En termes de contenus, cette newsletter trimestrielle vise à transmettre des informations utiles aux centres et aux membres des associations en abordant des sujets qui les concernent. Il s'agit d'un « espace » de partage inter-associatif et fédératif pour favoriser les liens et la connaissance mutuelle. À cette fin, les membres sont invités à apporter leurs remarques et contributions.

Cette seconde réalisation a demandé et demandera un investissement tout au long de l'année, pour planifier les numéros et leur contenu, et assurer la gestion technique.

Globalement, cette nécessaire entreprise de valorisation et d'explicitation du rôle et du fonctionnement des associations va se poursuivre dans la continuité des actions développées depuis 2014. Des activités à vocation pédagogique et mutualiste vont ainsi continuer de rythmer et animer notre vie fédérative.

En 2016, la FCLR souhaite également remettre sur le métier le rafraîchissement de son site Internet, ainsi que la réflexion sur sa présence dans les réseaux sociaux.



FOCUS SUR

LA COMMISSION VALIDATION PI

UN OUTIL D'ÉVALUATION
façonné par les milieux associatifs
au service de l'animation socioculturelle

Nous ne reprendrons pas ici tout le travail d'élaboration des composantes d'un projet institutionnel de centres car nous en avons suffisamment débattu en commission et en assemblée générale de la FCLR. Nous savons aujourd'hui, dans le contexte politique genevois, que nous ne pouvions plus nous en passer et qu'il y a nécessité pour les associations comme les nôtres de faire du projet institutionnel un outil politique leur permettant de disposer d'un ancrage solide pour intervenir en tant que réels acteurs dans l'arène des pratiques de conventionnement. Les comités et professionnels des associations de centres se sont engagés dans un travail de prévention primaire qui prend tout son sens dans nos quartiers. Le conceptualiser par un travail de réflexion et d'écriture était nécessaire. Son caractère forcément évolutif nous impose une rigueur dans la clarté de ses intentions. Sa co-construction par le plus grand nombre d'acteurs, en concertation avec les professionnels de l'animation, dans le cadre d'un processus participatif, l'a rendu éminemment plus riche mais également plus complexe à élaborer. Chacun, impliqué dans cet exercice, a pu s'en rendre compte. Aujourd'hui ce travail d'écriture des projets institutionnels étant pour beaucoup terminé, la phase de leur évaluation par la FCLR pourra donc commencer.

LE RESPECT DES VALEURS

La tentation aurait pu être, par pure facilité technique, de disposer d'outils d'évaluation déjà construits et utilisables immédiatement. Mais ces derniers étant souvent articulés autour de concepts empruntés à la culture d'entreprise, à l'évaluation d'une valeur marchande, dans des perspectives de rentabilité, la FCLR n'a pas voulu prendre cette voie trop étrangère à la philosophie de l'animation sociale, trop éloignée des fondements de la vie associative.

Commissaires

Gilles-Olivier Bron
Claude Bodmer
Nathalie Chollet



C'est essentiellement pour cette raison que, soucieuse de préserver une certaine identité de l'animation sociale, la commission de travail s'est engagée à façonner et co-construire un outil d'évaluation pour offrir à chaque association, chaque membre de comité, chaque professionnel de l'animation sociale, la possibilité de se repérer par rapport à des valeurs communes et des logiques d'actions. Le suivi de son évolution étant tout aussi important que son adaptation aux nouvelles problématiques sociales en constantes mutations, les associations doivent bien évidemment penser à le réactualiser régulièrement.

LA VALIDATION FCLR : UN AUTRE TYPE D'ÉVALUATION

L'animation sociale travaillant essentiellement sur le collectif, la commission a donc retenu l'idée de partir d'un processus d'échanges entre et dans les associations pour renforcer chez chacun la conception de l'animation et l'idée de communauté de valeurs.

La commission mandatée par la FCLR a présenté le fruit de ses réflexions à son AG de décembre 2015 et au Conseil de fondation du 29 février 2016.

Nous tenons à remercier particulièrement les membres de la Commission Projet institutionnel et les coordinateurs de la FCLR pour leur accompagnement exemplaire tout au long de l'année écoulée.

Guillermo Montano
Eduardo Herrera
Jean-Marc Goy
Pierre Varcher

Jean-Marc Goy
Président Commission
validation PI

GROUPE DE TRAVAIL STATUTS

Ce groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2015. Il est notamment chargé d'actualiser le modèle de statuts proposé aux candidats à l'adhésion en l'adaptant aux nouveaux textes légaux et réglementaires et en regroupant les éléments éventuellement dispersés.

En outre, le groupe doit plancher sur des réponses aux questions de plus en plus fréquentes des comités de nos associations membres sur la présidence et la coprésidence, la procuration et le vote par correspondance. La forme que prendra le résultat du travail du groupe - modèle, mémento, vade-mecum - sera arrêtée en 2016.

STATUTS ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Lorsqu'elles veulent modifier leurs statuts, les associations de centres sollicitent la Fédération afin qu'elle les accompagne dans cette démarche. Cette tâche est assurée par Richard Noli. Le travail collaboratif ainsi mené à travers des rencontres et des échanges de courriels garantit que les statuts sont conformes aux textes légaux et institutionnels, ainsi qu'à l'esprit de l'animation socioculturelle et aux principes de la Charte cantonale des centres.

18 Cette année, le groupe a apporté son aide à quatre associations :

Association de la Maison de quartier de Vernier Village (AMQV-V), dite Le Quart'île

Cette association a souhaité apporter des modifications. La version définitive des statuts modifiés sera soumise au vote de l'assemblée générale en 2016. Ces propositions de modifications sont :

Changer le nom de l'association d'Alibi en « Quart'île »
Prioriser les habitants de la commune ainsi que les personnes qui viennent y travailler
Attribuer une voix consultative au représentant de l'autorité communale qui siège au comité
Supprimer la demande d'adhésion écrite à l'association au profit d'un formulaire et du contact direct avec un-e animateur-trice
Introduire la notion de radiation pour les membres qui n'ont pas payé leur cotisation
Déterminer que le comité a le droit et le devoir de gérer l'association, et non de veiller à ce que tout se passe bien.

Supprimer la compétence de licencier un collaborateur sous contrat FASE, celle qui s'applique étant de proposer engagement et changement d'affectation
Supprimer la compétence d'élaborer le cahier des charges des collaborateurs et la remplacer par celle d'élaborer le cahier des tâches particulières qui complète le premier
Modifier la référence du règlement interne de la FASE qui est aujourd'hui l'article 42
Ajouter la désignation du représentant de l'association aux assemblées générales de la Fédération
Ajouter la faculté légitime que le comité se réunisse également sans les collaborateurs.

Association du Terrain d'aventures du Petit-Lancy(TAPL)

Cette association a proposé plusieurs modifications qui ont été approuvées en Assemblée générale :

La commune d'Onex, qui participe au financement d'un poste d'animateur, devient membre de droit.

La qualification de la majorité électorale est modifiée passant de la majorité absolue à la majorité simple des membres présents.

Le nombre de membres du comité est limité à 12.

La désignation d'un-e secrétaire parmi les membres du comité devient facultative.

Le vote par courrier électronique est introduit pour les membres du comité.

La possibilité pour le comité de désigner une fiduciaire, si l'élection de vérificateurs aux comptes et de suppléants par l'Assemblée générale est impossible.

Association de la Maison de quartier des Eaux-Vives (MQEV)

Cette association a procédé à quelques ajustements de ses statuts qui concernent plus particulièrement l'abrogation de la restriction du nombre d'élection au comité. Ces modifications ont été approuvées en 2015 par une Assemblée générale extraordinaire.

Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC)

Le 19 novembre 2015, cette association a fait une demande d'adhésion à la Fédération. Une première démarche a été faite pour discuter des modifications qui devront être introduites dans ses statuts afin que ceux-ci soient en conformité avec les textes légaux et institutionnels.

Les travaux se poursuivront en 2016.

Composition du groupe

Dominique Blanc
Claude Bodmer
Richard Noli
Elisabeth Werro



GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CAHIER DES CHARGES DES COORDINATEURS RÉGION FASE

Réactivé courant 2014 pour approfondir et éclairer les réflexions fédératives sur le dossier du Cahier des charges des coordinateurs région FASE (CCCR-FASE), ce groupe d'appui a réalisé cette année un important travail.

Il a ainsi effectué un suivi et une analyse rigoureuse des différentes tentatives qui ont été faites pour établir un cahier de charges qui ne fasse pas doublon avec ceux des comités des centres et des coordinateurs de la FCLR.

20 Le groupe a également contribué à définir les limites au-delà desquelles les charges attribuées à ces nouveaux acteurs risqueraient de fragiliser la dimension participative intrinsèque à une bonne pratique de l'animation socioculturelle.

L'argumentaire développé par le groupe a été présenté à chaque fois que la FCLR s'est penchée sur le sujet, notamment dans le cadre des séances du Comité, journées de réflexion, Assemblées générales, etc.

Le groupe a proposé au Comité de la FCLR des pistes de réflexion visant à alimenter les négociations en cours, tant sur le plan de la stratégie que du contenu du cahier de charges. Ces pistes ont aussi permis aux membres de la Fédération d'enrichir et d'affermir leur position vis-à-vis des interventions des coordinateurs de région déjà en fonction. Un certain nombre de bonnes pratiques, compatibles avec les principes de subsidiarité et participation citoyenne, fleurissent déjà ici et là.

Le sérieux et l'assiduité du groupe témoignent de la volonté fédérative de trouver une réponse partenariale rapide et adéquate aux interrogations soulevées par les discordances sur ce dossier.

Composition du groupe

Anne Etienne Rodriguez
Guillermo Montano
Luis Rodriguez
Pascal Thurnherr
Pierre Varcher
Djamila Zuber

LE SECRÉTARIAT PERMANENT

Le Secrétariat permanent : Une équipe de professionnels au service de la Fédération et des associations de centres

L'équipe du Secrétariat permanent est composée de deux secrétaires et de trois coordinateurs.

Depuis 2012, son activité s'est développée avec le projet de nouvelle gouvernance de la FASE (et sa réorganisation en région), mais surtout avec l'investissement du Comité et de ses membres dans l'élaboration de projets transversaux. Parmi ceux-ci, le programme de formation et l'évaluation concertée des projets institutionnels des centres.

Le Secrétariat permanent assure la gestion administrative du suivi et de l'accompagnement des dossiers propres à la Fédération. Ces tâches comprennent l'accueil téléphonique au quotidien, la tenue des dossiers et des agendas, l'organisation des Assemblées générales, des séances de comité, des groupes de travail et des commissions.

Les coordinateurs fédératifs sont également chargés par le Comité d'assurer la promotion de la dimension associative et le soutien aux centres (cf. p. 22), et de représenter la faïtière aux séances des bilans des conventions tripartites. De plus, ils accompagnent les membres du Comité de la FCLR aux assemblées générales statutaires des associations de centres membres. Et puis, ils apportent leur expertise à la mise en œuvre de la politique de la Fédération qui comprend les relations partenariales avec la FASE, l'État, les communes et les instances externes, ainsi que la préparation des dossiers et réflexions qui s'y rapportent.

En 2015, l'activité s'est concentrée sur cinq assemblées générales, onze séances de Comité de la FCLR et une vingtaine de réunions de groupes de travail et de commissions ad hoc, ainsi qu'un Forum associatif (cf. p. 10).

Cette année, une attention particulière a été portée aux relations avec les représentants du partenaire Personnel dont l'absence au Conseil de fondation est regrettée. Les rencontres organisées pour maintenir le lien avec ce partenaire ont été l'occasion de partager nos diagnostics respectifs sur la nouvelle gouvernance de la FASE et d'envisager une feuille de route pour l'élaboration du projet institutionnel de la fondation.

Sans la participation et la contribution du Personnel aux décisions de la FASE, la crainte existe que d'autres logiques se substituent à celles de l'animation socioculturelle qui se veut concertée, participative et innovante.

Le Comité va poursuivre ce rapprochement pour espérer construire ensemble, avec ce partenaire historique et de terrain, cette feuille de route dans le respect de la dimension participative de nos actions.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

De l'information ponctuelle à la mise en place d'une cellule de soutien, le panel des activités menées pour accompagner et renforcer les associations membres de la FCLR est très large.

Cette année, la FCLR, équipe et comité, a été amenée à répondre à des demandes en lien avec des situations particulières, comme par exemple la révision de statuts, la préparation et la tenue de l'assemblée générale, l'organisation interne, les relations avec les partenaires, le projet institutionnel, etc.

L'équipe a renseigné les membres de comités et d'équipe sur des questions d'ordre associatif, institutionnel et juridique.

Plus spécifiquement, la Fédération a accompagné une dizaine d'associations engagées dans des projets et changements institutionnels. Ces accompagnements au long cours et « à la carte » ont requis, et requièrent encore, anticipation, analyse et clarification des positions associatives.

Quelques accompagnements en réponse à des situations de crise sont réalisés en partenariat avec la

FASe (coordination région), éventuellement en présence d'un responsable communal. Des appuis ont dans ce cadre été fournis simultanément au comité et aux équipes, de manière à ce qu'ils retrouvent équilibre et dialogue.

Ces situations de crises tiennent à plusieurs facteurs. Elles demandent un examen des éléments susceptibles d'entraver le bon fonctionnement. Qu'elles soient passagères ou installées, toutes les crises questionnent toujours le contexte, la structure et/ou l'organisation interne. Les difficultés sont dans tous les cas analysées de concert avec le comité.

À travers ces appuis, que la FCLR souhaite inscrire dans la durée, il s'agit d'accompagner les associations dans une démarche d'autodiagnostic qui les conduise à identifier elles-mêmes les solutions les mieux adaptées à leur situation, et leur permette de solidifier leur projet.



BIENVENUE

A LA MQP

TOUCHE
PAS
A MON
POTE



PARTENARIAT AVEC LA FASE

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) Ses représentants participent aux instances de cette dernière en enrichissant les discussions avec des apports empreints de sensibilité associative.





REPRÉSENTATION FCLR AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FASE

Au cours de l'année 2015, le Conseil de fondation de la FASE s'est réuni à sept reprises.

16 février 2015

PRÉSENTATION DES RÉCENTES MESURES DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (DIP) pour prévenir le décrochage scolaire, dont l'Espace Lullin, qui accompagne les élèves à risque.

VALIDATION DES RAPPORTS DU FACS (Fonds d'appui à la mise en œuvre de la cohésion sociale en milieu urbain (cf. p. 31) et de la Commission Ados-Été (cf. p. 30).

Information sur l'AG de l'ACG (Association des communes genevoises) qui a décidé de ne pas entrer en matière pour une discussion sur le transfert de la FASE aux communes. Le Président de la FASE rappelle toutefois qu'un revirement est toujours possible.

FORMALISATION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROJET INSTITUTIONNEL (PI) DE LA FASE. Au cours de cette séance, la FCLR a précisé une nouvelle fois que ce groupe ne pouvait exister sans la participation du partenaire Personnel et qu'elle s'emploiera à ce qu'il le réintègre.

27 avril 2015

Séance consacrée au fonctionnement de l'institution et à la définition du plan stratégique 2015-2020 et discussion sur les thématiques que ce document doit aborder.

15 juin 2015

Poursuite de la réflexion sur le plan stratégique 2015-2020 et passage en revue des différentes thématiques :

- Mobiliser les compétences de la jeunesse,
- Intensifier le respect des différences,
- Rélier les appartenances culturelles,
- Renforcer l'engagement citoyen,
- Prévenir les violences,
- Réduire les atteintes à la personnalité.

21 septembre 2015

PLAN STRATÉGIQUE : les discussions portent sur les propositions de modifications apportées par la FCLR. L'intégration de la référence à la loi J 6 11 et à la Charte cantonale des centres est acceptée et le plan stratégique amendé est accepté à l'unanimité des membres présents.

Retours sur l'expérience de l'été aux foyers des Tattes et de Grand-Saconnex : alerté par la situation préoccupante des familles accueillies aux Tattes et la présence toujours plus importante de requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) au Grand-Saconnex, le Conseil de fondation avait accepté sur le siège une dépense extraordinaire non budgétée. La FCLR s'est engagée à répercuter ces informations à toutes les associations membres pour qu'elles sachent où elles peuvent être utiles.

6 octobre 2015

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020 : CALENDRIER ET PLAN D'ACTION.

Volet communication : proposition d'organiser des présentations publiques pour les membres de comités, le personnel, les magistrats communaux et les conseillers municipaux en utilisant le modèle « boule de neige » pour faire adhérer à la vision collective.

Adhésion à l'idée de mener une étape préliminaire de textes en « focus group », menés par le Secrétaire général d'ici au 15 janvier 2016, avant de s'adresser aux régions (présentation sur le terrain avant fin 2016).

RÉVISION DES TARIFS DE CENTRES AÉRÉS (CA) suite à la présentation des conclusions de la Commission finances et gestion (cf. p. 29)

RADICALISATION : Une cellule de réflexion et d'intervention a été constituée avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), la FASE et la Haute école du travail social (HETS) pour comprendre ce qui se passe, savoir comment travailler en termes de formation à l'interne, savoir comment réagir face à ces phénomènes. Vision commune et cohérence entre partenaires est l'objectif recherché.

23 novembre 2015

CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION BOÎTE À BOULOTS – ANTENNE VIA (BAB-VIA) en structures subventionnées par la Ville de Genève qui souhaite faire en sorte que les collaborateurs de BAB-VIA soient rattachés à la FASE dès le 1er janvier 2016.

Après un bref historique et une explication sur les raisons d'une telle démarche, notamment l'évolution sur le plan cantonal de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et une recherche de cohérence et d'efficience, la Ville de Genève propose à la FASE de reprendre ces structures, sans incidence financière pour la FASE qui facturera le coût. Le principe de rattachement est accepté à l'unanimité.

INTÉGRATION DU CATALOGUE DES ACTIONS DU SERVICE DES LOISIRS ÉDUCATIFS (SLE). Une discussion entre l'Office de l'Enfance et de la Jeunesse (OEJ) et la FASE est en cours pour savoir dans quelle mesure la FASE serait disposée à intégrer, dans ses activités, une partie des actions du SLE. Le Conseil de fondation mandate le Secrétaire général pour poursuivre les démarches auprès de l'OEJ en vue de cette possibilité.

27

REPRÉSENTATION FCLR AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FASE

23 novembre 2015 (suite)

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2016 se traduit par une perte de CHF 134'212.- que le niveau des fonds propres permet d'absorber.

RADICALISATION : les premiers signes indiquant la nécessité de travailler sur cette problématique remontent à 2014. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre :

28

Structuration progressive d'une unité en recherche-action et d'intervention auprès des équipes de terrain s'interrogeant ou/et étant confrontée à des phénomènes de radicalisation entre la FASE, le BIE et la HETS

Partenariat avec la Société genevoise d'ethnopsychiatrie par le suivi/soutien institutionnel collectif aux parents soucieux de la situation de leurs enfants

Hotline

Globalement, recherche de cohérence au niveau du canton.

14 décembre 2015

REPRISE DU DÉBAT SUR LA RADICALISATION dans le sens d'une structuration du réseau genevois. Interrogations sur le rôle de la FASE dans cette dynamique. Il est décidé de reprendre la réflexion.

NÉGOCIATIONS CCT : après présentation du document de révision, les membres prennent acte des points d'accord et demandent la poursuite du travail afin de pouvoir se prononcer sur l'ensemble du document.

BUDGET 2016 : le Président de la Commission finances et gestion invite les membres à voter ce budget présenté le 23 novembre 2015 tout en sachant qu'en l'état, le budget cantonal n'est pas encore voté. Après deux remarques de la FCLR, l'une portant sur la nouvelle contribution informatique (passage à une contribution structurelle) et l'autre sur l'impact des coupes budgétaires annoncées par la Ville de Genève, le budget 2016 est accepté à l'unanimité.



LA COMMISSION FINANCES ET GESTION

En 2015, la Commission Finances et gestion s'est réunie à sept reprises au cours de l'année et s'est penchée sur les questions suivantes :

Comptes 2014

L'exercice comptable 2014 de la fondation s'est clôturé sur un bénéfice de CHF 192'030.-, après la constitution de deux fonds affectés. Le premier est destiné à couvrir le coût d'importants investissements informatiques prévus en 2015 (montant : CHF 100'000.-). Le second sera réinjecté en 2016 pour financer des actions de terrain budgétées (montant : CHF 235'000.-).

Ce résultat porte le niveau de fonds propres à CHF 858'678.- au 31 décembre 2014.

TARIFS DES CENTRES AÉRÉS

La commission s'est prononcée en faveur de l'introduction d'un modèle tarifaire basé sur le Revenu déterminant unifié (RDU), soit un revenu annualisé.

La commission ne prévoit pas d'augmentation de tarifs à proprement parler.

En revanche, la commission n'ayant pas réussi à trancher la question du prix des repas, le Conseil de fondation s'est prononcé en faveur d'un prix unique de CHF 5.-.

Ces mesures prendront effet au 1er janvier 2016.

ACTUALISATION DU BUDGET 2015

Le budget de la FASE est actualisé chaque année sur la base des nouvelles données transmises aux communes durant l'été. Après cette actualisation, l'exercice 2015 devrait se clôturer sur un bénéfice de CHF 123'883.-.

Budget 2016

Le 4 novembre 2015, le Conseil d'État a annoncé une réduction de 5% sur trois ans du montant de la part de subvention allouée aux salaires. Dans les faits, en tenant compte de tous les éléments, la subvention cantonale enregistre une diminution effective de 1,6% en 2016, soit le pourcentage de baisse le plus élevé depuis l'instauration des réductions linéaires par le canton.

Le budget prévisionnel 2016 présente un déficit de CHF 134'212.- que le niveau des fonds propres permet d'absorber. Il est donc équilibré après dissolution partielle de la provision constituée sur le résultat 2014. Pour les centres, le budget 2016 présente deux changements majeurs :

1. Introduite en 2007, la contribution des centres aux frais d'encadrement de la FASE (1,35% en 2014) est définitivement abandonnée.
2. Une nouvelle contribution est demandée aux centres : il s'agit d'une participation aux frais de fonctionnement de l'environnement informatique dont le montant sera calculé sur la base d'un forfait de CHF 160.- par an par adresse email ayant une extension FASE.

Il convient également de relever que le budget 2016 prévoit une augmentation de postes de 1,2 équivalent temps plein (EPT) pour renforcer le secrétariat général de la FASE à hauteur de : 0,5 EPT pour les ressources humaines, 0,5 EPT pour la comptabilité et 0,2 EPT pour le suivi des situations complexes.

LA COMMISSION ADOS-ÉTÉ

En 2015, la Commission Ados-Été s'est réunie à quatre reprises afin de :

- Réviser les procédures et critères de sélection ainsi que l'envoi de l'appel à projets
- Analyser les dossiers, formuler des commentaires, et le cas échéant demander des compléments d'information
- Proposer le montant des « coups de pouce » au bureau du Conseil de fondation de la FASE pour validation
- Assurer la visite et le suivi des actions de terrain
- Évaluer les projets.

En 2015, les quinze projets déposés représentaient une enveloppe totale de CHF 82'238.-. Tous ont bénéficié d'un soutien pour un montant total de CHF 66'500.-.

Parmi les projets présentés, cinq l'étaient pour la deuxième fois et trois pour la troisième fois.

Ces derniers ont exceptionnellement bénéficié d'un nouveau soutien financier mais d'un montant inférieur aux années précédentes, ce qui explique en grande partie la différence entre l'enveloppe globale demandée et le montant finalement octroyé. Par ailleurs, seulement sept nouveaux projets ont finalement été proposés cette année.

La totalité des projets soutenus a été réalisée. Globalement, la qualité des actions menées correspondait aux critères adoptés par la Commission Ados-Été et le bilan est donc très positif.

Toutefois, la Commission a été déçue par la qualité des rapports rendus qui montre que le lien est très rarement fait entre les objectifs fixés et l'analyse des actions réalisées.

Pour pallier ce manque, la Commission a été contrainte de poser de nombreuses questions dans un deuxième temps.

Commissaires pour la FCLR

Eduardo Herrera
Karijn Salm-Darboe
Isabelle Mellos, suppléante



LA COMMISSION FACS

(FONDS D'APPUI À LA POLITIQUE DE
COHÉSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN)

Suite à l'adoption par le Grand Conseil genevois de la Loi sur la cohésion sociale en milieu urbain en 2012, puis de son règlement d'application par le Conseil d'État en 2013, la FASE dispose d'un fonds de CHF 800'000.- pour trois ans destiné à financer la mise en œuvre de projets en faveur de la cohésion sociale. Ce fonds effectif jusqu'au 31 décembre 2016 est géré par une commission d'attribution créée en 2014.

La FCLR compte parmi ses membres des associations de centres qui travaillent dans les dix communes éligibles à ce fonds (selon les critères du Centre d'analyse territoriale des inégalités - CATI-Ge), et qui auraient certainement besoin de financements supplémentaires pour développer des projets novateurs. C'est pourquoi, la Fédération a décidé, en tant que partenaire de la FASE, de demander à l'un de ses membres de participer aux travaux de cette commission.

En 2015, celle-ci était composée de Dominique Chautems Leurs (représentant l'État), Claudio Deuel (représentant les communes), Jean-Marc Goy (représentant la FCLR) et Christophe Mani (Secrétariat général de la FASE). Elle dispose par ailleurs d'un conseiller permanent en la personne d'Angelo Torti, coordinateur région et chargé du projet transversal pour la cohésion sociale pour la FASE.

Depuis l'appel à projets envoyé en 2014 par la FASE à toutes les associations de centres des communes concernées, la Commission a reçu et étudié 18 dossiers dont 14 ont été validés et étaient encore en activité au 31 décembre 2015.

Les actions soutenues sont les suivantes : accueil enfants-cours de français, Festival openAire, cinéma

plein air, des marches à venir, action de prévention internet (charrette itinérante), portraits croisés (médiation culturelle), projet d'action Carouge-Est, accueil et atelier tous publics, patinoire synthétique (contrat de quartier), aménagement sportif intergénérationnel, charrette ludique, Fête de 30 ans, projet interculturel Cressy et une restauration pour l'estime de soi.

Ces projets ont pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal. L'enjeu principal est d'essayer de réduire les inégalités territoriales et d'agir auprès des populations en difficulté par des projets novateurs.

Ces fonds ont permis d'initier un mouvement dont la FCLR espère qu'il perdurera. En effet, dans certains quartiers, un énorme travail reste à mener pour ancrer l'animation socioculturelle. Ces territoires urbains parfois délaissés sont des espaces à prendre : il est nécessaire d'y faire vivre une humanité sur laquelle notre société pourra s'appuyer quand le manque de repères s'y fera sentir. La FCLR a conscience que cet appel à projets peut compléter l'action des centres et des Travailleurs sociaux hors murs sur le terrain. C'est dans cet esprit de collaboration et de partenariat qu'elle souhaite poursuivre son travail au sein de la commission FACS.

Commissaire pour la FCLR
Jean-Marc Goy



LE GROUPE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT)

Les délégations Employeurs et Employés (cf. composition ci-dessous) se sont réunies les 26 janvier, 23 avril, 2 juin, 28 septembre, 27 octobre et 16 novembre 2015 dans le cadre de la révision 3B de la CCT. Ces séances ont permis de passer en revue les éléments qui nécessitaient des modifications mineures, des mises à jour conformes à l'évolution des textes légaux et institutionnels, ainsi que la mise en forme de propositions émanant des partenaires sociaux. Les points suivants ont ainsi été abordés :

Cette liste n'est ni exhaustive ni détaillée car la diversité des points discutés nécessiterait à elle-seule un rapport entier.

Le bureau et le Conseil de fondation ont accepté les modifications et mises à jour proposées mais ils ne semblent pas vouloir entrer en matière pour les protocoler sans que les annexes à la CCT n'aient également trouvé accord.

Les négociations seront difficiles car elles concernent trois sujets sensibles : le cahier des charges des coordinateurs région FASE, la nouvelle procédure d'engagement et l'arythmie.

A souligner par ailleurs que les associations membres de la Fédération s'opposent à ce qu'il y ait un lien hiérarchique entre les coordinateurs région FASE et les collaborateurs des centres, ainsi qu'à leur participation au processus de recrutement.

Actuellement, la révision 3B de la CCT est en suspens, dans l'attente de trouver un magistrat communal qui accepte de remplacer M. Bertrand Reich (représentant de l'Association des communes genevoises).

32

LE BUT ET LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CCT

LES DROITS ET DEVOIRS DES ASSOCIATIONS

LES CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

temps d'essai, postes vacants, transfert interne et mobilité, changement d'affectation, horaire hebdomadaire et durée du travail, cadre horaire, horaire particulier et congés compensatoires, heures complémentaires, supplémentaires et hors cadre horaire, congés maternité, parental et sans solde, 13e salaire, droit au salaire en cas de maladie ou d'accident, prestations en nature, frais de déplacement, utilisation de véhicule privé, assurances maternité, maladie et accident, retraite, formation professionnelle initiale, formation en cours d'emploi, etc.



Délégation Employeurs :

ALAIN-DOMINIQUE MAURIS,
Délégué de l'État de Genève

BERTRAND REICH,
Délégué de l'Association
des communes genevoises (ACG)

RICHARD NOLI,
Délégué de la Fédération
des centres de loisirs et de rencontres (FCLR)

YANN BOGGIO,
Secrétaire général de la FASE

NATHALIE MAITRE,
Déléguée suppléante de l'État de Genève

CLAUDIO DEUEL,
Délégué suppléant
de l'Association des communes genevoises (ACG)

Délégation Employés :

ARIANNE RIESEN,
Déléguée du syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs (SIT)

MIRELLA FALCO,
Secrétaire du syndicat interprofessionnel
de travailleuses et travailleurs (SIT)

SILVIO ALBINO,
Délégué du syndicat
des services publics (SSP/VPOD)

FILIPA CHINARRO,
Secrétaire du syndicat
des services publics (SSP/VPOD)



RAPPORTS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2015

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 27 mai 2015, les soussignés ont procédé, en date du 6 avril 2016, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2015.

Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière et Mme Florence Fragnière, secrétaire administrative.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous tenons à remercier Mme Florence Fragnière, secrétaire, et Mme Marie-Louise Schneeberger, trésorière, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

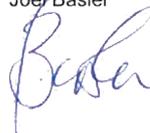
Vernier, le 6 avril 2016

Les vérificateurs aux comptes

Dominique Blanc



Joël Basler



BILAN

COMPTABLE

AU 31.12.2015

ACTIF	31.12.15	Ecart/2014	31.12.14
Caisses	109.75	-197.65	307.40
CCP	90 901.20	29 676.40	61 224.80
DISPONIBLE	91 010.95	29 478.75	61 532.20
Débiteurs	3 027.30	-1 926.40	4 953.70
Impôt anticipé	-	-29.40	29.40
Dépôt de garantie	10 463.60	23.60	10 440.00
AVOIRS	13 490.90	-1 932.20	15 423.10
Charges payées d'avance	5 742.00	450.00	5 292.00
Produits à recevoir	-	-30 150.00	30 150.00
ACTIFS TRANSITOIRES	5 742.00	-29 700.00	35 442.00
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	2 252.70	-1 806.80	4 059.50
Machines & matériel (VN)	288.10	-3 133.70	3 421.80
Matériel informatique (VN)	885.55	-2 863.65	3 749.20
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3 426.35	-7 804.15	11 230.50
TOTAL ACTIF	113 670.20	-9 957.60	123 627.80
PASSIF	31.12.15	Ecart/2014	31.12.14
Créanciers divers	1 970.90	1 970.90	-
CREANCIERS	1 970.90	1 970.90	0.00
Provisionp/charges futures	10 000.00	4 000.00	6 000.00
Fonds d'investissement mobilier	2 252.70	-1 806.80	4 059.50
Fonds d'investissement Machines & Matériel	288.10	-3 133.70	3 421.80
Fonds d'investissement matériel informatique	1 708.45	-2 863.65	4 572.10
PROVISIONS	14 249.25	-3 804.15	18 053.40
Charges à payer	1 860.10	-9 739.15	11 599.25
Charges estimées à payer	9 740.00	-1 686.60	11 426.60
PASSIFS TRANSITOIRES	11 600.10	-11 425.75	23 025.85
Capital	86 167.52	-	86 167.52
Report résultats exercice précédents	-3 618.97	9 248.76	-12 867.73
FONDS PROPRES	82 548.55	9 248.76	73 299.79
TOTAL PASSIF	110 368.80	-4 010.24	114 379.04
EXCEDENT DE RECETTES	3 301.40	-5 947.36	9 248.76
TOTAL BILAN	113 670.20	-9 957.60	123 627.80

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2015

CHARGES	31.12.15	Ecart/2014	31.12.14
Traitements pris en charge par FASE	574 279.20	20 953.80	553 325.40
Frais de personnel à charge FCLR	2 276.25	263.55	2 012.70
CHARGES DE PERSONNEL	576 555.45	21 217.35	555 338.10
Fournitures de bureau, documentation	2 407.55	-88.70	2 496.25
Mobilier, machines, véhicules	6 303.90	2 026.25	4 277.65
Autres fournitures et marchandises	7 123.60	95.20	7 028.40
Services tiers pour entretien mobilier	67.95	-117.55	185.50
Loyers, fermages et redevances	56 204.55	962.16	55 242.39
Dédommagements	15 051.25	570.60	14 480.65
Honoraires et prestations de service	27 926.87	-146.63	28 073.50
Frais association/animation	420.00	120.00	300.00
BIENS SERVICES & MARCHANDISES	115 505.67	3 421.33	112 084.34
Amortissements ordinaires	7 804.15	-1 449.30	9 253.45
Escomptes, rabais remise sur débiteurs	0.08	0.08	-
AMORTISSEMENTS & DIVERS	7 804.23	-1 449.22	9 253.45
TOTAL CHARGES	699 865.35	23 189.46	676 675.89
RECETTES	31.12.15	Ecart/2014	31.12.14
Revenus de biens et divers	9 502.90	8 333.00	1 169.90
Prestations facturées	241.00	241.00	-
REVENUS DE BIENS ET DIVERS	9 743.90	8 574.00	1 169.90
Cotisations membres association	18 000.00	-	18 000.00
AUTRES CONTRIBUTIONS	18 000.00	-	18 000.00
Subventions cantonales	673 337.25	10 121.95	663 215.30
Subventions cantonales spécifiques	-	-	-
SUBVENTIONS ACQUISES	673 337.25	10 121.95	663 215.30
Dissolution fonds d'investissement	7 804.15	-1 449.30	9 253.45
RESERVES	7 804.15	-1 449.30	9 253.45
TOTAL RECETTES	708 885.30	17 246.65	691 638.65
Charges exceptionnelles	5 739.40	-15.50	5 754.90
Recettes exceptionnelles	-20.85	20.05	-40.90
TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 718.55	4.55	5 714.00
EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES	-3 301.40	5 947.36	-9 248.76

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE 2015

La FCLR boucle l'exercice 2015 avec un excédent de recettes de CHF 3'301.40 qui permet de compenser presque totalement le déficit des exercices précédents (- CHF 3'618.97).

Le total du bilan au 31 décembre 2015 s'élève à CHF 113'670.20 tandis que les fonds propres atteignent CHF 85'849.95 au 1er janvier 2016, après absorption de l'excédent 2015.

Commentaires sur le bilan

La baisse de CHF 9'957.60 du total du bilan est principalement due à la diminution des transitoires de CHF 29'700.- à l'actif et de CHF 11'425.75 au passif. Les charges payées d'avance pour un montant de CHF 5'742.- correspondent à des primes d'assurances pour 2016.

Au 31 décembre 2015, l'intégralité de la subvention cantonale ayant été versée par la FASe, il n'y a pas de produits à recevoir.

Les « Charges estimées à payer » qui se montent à CHF 9'740.- correspondent aux frais liés au rapport d'activité 2015.

Il convient également de signaler que la « Provision pour charges futures » a été portée à CHF 10'000.- en prévision du financement partiel de la mise en route du processus de validation des projets institutionnels des centres.

Commentaires sur le compte d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL :

L'augmentation du poste « Traitements pris en charge par la FASe » tient compte du coût d'un remplacement maladie de plusieurs semaines au secrétariat permanent de la FCLR.

MOBILIER, MACHINES, VÉHICULES :

Le total de CHF 6'303.90 est constitué principalement des frais de remplacement d'un ordinateur et d'acquisition de trois tablettes numériques destinées à faciliter le travail des coordinateurs.

LOYER, FERMAGES ET REDEVANCES :

L'augmentation de ce poste correspond aux frais de location annuels d'une place de parking supplémentaire.

HONORAIRES ET PRESTATIONS :

Le total de ce poste qui s'élève à CHF 27'926.87 est composé essentiellement des montants suivants :

Affranchissements	CHF 2'830.05
Téléphones fixes et internet	CHF 2'762.90
Frais de repas, réception, réunions	CHF 1'987.15
Frais de réalisation-impression *	CHF 17'309.60
Autres honoraires	CHF 943.00

*Détail des frais de réalisation-impression :

Outre les dépenses liées au rapport d'activité 2015 (CHF 9'390.-), on retrouve ici principalement les frais suivants :

papier et enveloppes à en-tête	(CHF 1'190.-)
impression de la plaquette	
de présentation de la FCLR	(CHF 2'613.-)
réimpression de la Charte cantonale	(CHF 2'620.-)
E-newsletter	(CHF 1'296.-)

REVENU DE BIENS ET DIVERS

Un montant de CHF 8'152.85 a été perçu au titre d'indemnité journalière maladie.

Au niveau des recettes, on note une augmentation de la subvention cantonale de CHF 10'121.95 qui correspond à l'application des mécanismes salariaux.

BILAN ET PERSPECTIVES

*Renforcer le lien et la proximité,
encore et toujours...*

En 2016, le Comité de la Fédération, fidèle à sa mission et aux valeurs de l'animation socioculturelle, continuera de consacrer toute son énergie à asseoir le rôle et la place de l'associatif auprès des partenaires de la FASE et du public.

De plus, ses membres poursuivront, avec l'appui du Secrétariat permanent, leur tâche pour développer et enrichir les compétences des membres des associations de centres en leur proposant un programme de formations adaptées à leurs besoins.





Par ailleurs, s'inscrivant dans la continuité des actions entreprises pour favoriser une plus grande fluidité de l'information, le Comité contribuera à renforcer le lien de proximité avec ses membres.

L'accent sera notamment mis sur la diffusion régulière de la Lettre de la Fédération et le développement du site internet afin de cimenter le réseau de membres et d'encourager l'innovation et la créativité.

Pour cette nouvelle année, la FCLR souhaite également donner une plus grande légitimité aux instances associatives grâce au travail de validation des projets institutionnels des centres.

En interne, le Comité se penchera sur son fonctionnement propre et mènera tout un travail de réflexion pour revisiter sa vision de la gouvernance.

Une année riche s'annonce donc pour l'animation socioculturelle à Genève et pour la FCLR. Nous nous réjouissons de la vivre avec vous !

STRUCTURE ET ACTEURS

*La FCLR se compose
de trois instances :*

Les associations de centres réunies
au sein de l'Assemblée générale
Le Comité
Le Secrétariat permanent



www.preenbulle.ch





LES ORGANES DE LA FCLR

Les associations membres

L'Assemblée générale
des 45 associations de centres
est l'organe suprême de la FCLR.

45 associations de centres
353 membres de comités de gestion
3'000 habitants adhérents
40'000 heures et plus de travail bénévole

Le Comité

Organe exécutif de la FCLR, le Comité assure la mise en œuvre des orientations débattues et approuvées en Assemblée générale. Il est composé de sept personnes élues par les associations membres, dont cinq siègent au Conseil de fondation de la FASE en qualité de délégués. Ensemble, les membres du comité fournissent plus de 3'300 heures de travail, à travers notamment la participation à une centaine de séances avec les partenaires institutionnels, à des commissions et à des groupes de travail.

42

LES MEMBRES DU COMITÉ EN 2015

M. BERNARD DOSSO, Président
(Maison de quartier de Carouge)
Délégué au Conseil de fondation et membre du bureau FASE
Membre de la Commission Communication FCLR

MME KETE FLÜCK, Vice-présidente
(Maison de quartiers Le Spot, Chêne-Bourg)
Déléguée au Conseil de fondation FASE
Membre de la Commission Formation FCLR

MME MARIE-LOUISE SCHNEEBERGER, Trésorière
(Centre de loisirs de Lancy-Marignac)
Déléguée au Conseil de fondation et membre de la Commission Finances et gestion FASE

MME SONJA HANACHI, Membre
(Maison de quartier des Avanchets)
Déléguée au Conseil de fondation FASE
Membre de la Commission Formation FCLR
Membre de la Commission Communication FCLR

M. EDUARDO HERRERA, Membre
(Maison de quartier d'Aire-le-Lignon)
Délégué au Conseil de fondation
et membre de la Commission Ados-Été, FASE,
Membre de la Commission de validation des projets institutionnels des centres, FCLR

M. GABRIEL BARTA, Membre
(Maison de quartier des Acacias)
Membre suppléant au Conseil de fondation FASE
Membre du groupe de travail LRDBHD FASE-FCLR



STRUCTURE ET ACTEURS

M. RICHARD NOLI, Membre
(Centre de rencontres des Pâquis Les Créatellers)
Membre de la Commission paritaire
et du Groupe CCT, FASe
Membre du Groupe de travail Statuts FCLR

VÉRIFICATION DES COMPTES

M. DOMINIQUE BLANC
(Maison des quartiers de Thônex)

M. JOËL BASLER
(Jardin Robinson de Meyrin)

SUPPLÉANTE

MME ANNA CONTI
(Le Quart'île Maison de quartier de Vernier)

43

Le Secrétariat permanent

Composé d'une équipe de professionnels, le Secrétariat prend en charge les mandats que lui délègue le Comité afin de mener à bien ses différentes tâches administratives et opérationnelles, à l'interne, auprès de ses membres ou de ses partenaires.

ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT

M. Claude Bodmer Coordinateur à 90 %
Mme Nathalie Chollet Coordinatrice à 90 %
M. Guillermo Montaño Coordinateur à 90 %
Mme Hélène Drakopoulos-Simonetta
Secrétaire régions à 65 %

Mme Florence Fragnière Secrétaire sociale à 75 %
Mme Mirvete Osmani Entretien des locaux 5 %
Mme Gyltene Rexhepi
(remplaçante) Entretien des locaux 5 %



LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Des militants issus des associations de centres membres de la FCLR participent à différentes commissions et groupes de travail mis en place par la FCLR ou la FASe :

MME ANNA CONTI

(Le Quart'île, Maison de quartier de Vernier)
Membre de la Commission Formation FCLR

MME SHANTALA DISHON

(Maison de quartier de Carouge)
Membre de la Commission Formation FCLR

M. BENOÎT KISS-BORLASE

(Centre de rencontres Point d'interrogation,
Collonge-Bellerive)
Membre suppléant de la Commission paritaire
et du Groupe CCT, FASe

MME ISABELLE MELLOS

(Maison de quartier de Carouge)
Membre suppléante de la Commission
Ados-Été FASe

MME ANNE ETIENNE RODRIGUEZ

(Centre de rencontres le Rado, Versoix)
Membre du Groupe de travail CCCRFASe
Membre de la Commission Formation FCLR

MME KARIJN SALM-DARBOE

(Centre de rencontres La Source, Eaux-Vives)
Membre de la Commission Ados-Été FASe

MME ELISABETH WERRO

(Centre de rencontres La Source, Eaux-Vives)
Membre du groupe de travail Statuts FCLR

MME DJAMILA ZUBER

(Centre de Loisirs de Chêne-Bougeries)
Membre du groupe de travail CCCRFASe

M. DOMINIQUE BLANC

(Maison des Quartiers de Thônex)
Membre du groupe de travail Statuts FCLR

M. GILLES-OLIVIER BRON

(MQJR ChâBa)
Membre de la Commission de validation
des projets institutionnels des centres, FCLR

M. JEAN-MARC GOY

(Maison de quartier de St-Jean)
Membre de la Commission FACS, FASe
Membre de la Commission de validation
des projets institutionnels des centres, FCLR

M. LUIS RODRIGUEZ

(Centre de rencontres Le Rado, Versoix)
Membre du groupe de travail CCCRFASe

M. PASCAL THURNHERR

(Maison de quartier des Acacias)
Membre du groupe de travail CCCRFASe

M. PIERRE VARCHER

(Maison de quartier de St-Jean)
Membre de la Commission de validation
des projets institutionnels des centres, FCLR
Membre du groupe de travail CCCRFASe





REMERCIEMENTS

« un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitants soucieux d'une meilleure qualité de vie. »



ESPACE
DE RENCONTRES
ET D'ACTIVITÉS
POUR ADOLESCENTS



MQJR
ChâBal



REMERCIEMENTS

La Fédération remercie vivement les membres de comité qui ont œuvré dans les commissions et groupes de travail de la FCLR (cf. p.44)

La FCLR salue aussi l'engagement des Présidentes et des Présidents des associations de centres et souhaite bonne suite à celles et ceux qui ont démissionné cette année. Elle leur adresse ainsi qu'à tous les bénévoles et professionnels un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitants soucieux d'une meilleure qualité de vie.

48

Le Comité de la FCLR remercie également :

MME ANNE EMERY TORRACINTA,
Conseillère d'État

M. ALAIN-DOMINIQUE MAURIS,
Président de la FASE

M. YANN BOGGIO,
Secrétaire général de la FASE

Les membres du Collège de direction de la FASE

Les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général de la FASE ainsi que les professionnels des centres

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).

La FCLR remercie chaleureusement les associations du Centre de Loisirs des Franchises, du Centre de Rencontres et Loisirs Passage 41, des Maison de quartier de St-Jean, des Libellules et de Chausse-Coq qui ont accueilli ses Assemblées générales

Elle remercie également les comités et les équipes des maisons de quartier de St-Jean, Acacias, Pâquis, Eaux-Vives, Plainpalais, Asters et Carouge qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations et de groupes de travail.

Elle remercie :

MME CAROLE VEUTHEY,
Présidente de la MQ Chausse-Coq

M. PIERRE VARCHER,
Président de la MQ St-Jean

M. PASCAL THURNHERR,
Co-président de la MQ des Acacias

ainsi que **M. XAVIER GILLIOZ,**
animateur à la MQ Carouge

pour leurs interventions à l'occasion du Forum du 19 novembre 2015.

Impressum

RAPPORT ANNUEL 2015

CONCEPTION ET RÉDACTION : FCLR
Fédération des centres de loisirs et de rencontres

ÉDITRICE : Laure Bonnevie, Histoire de mots

GRAPHISME : Kandé Franzen, Sakina Conseil

PHOTOS : Pré-en-Bulle et FCLR

avec le soutien de





La culture du lien associatif